

Cemers

688

Aux membres du Conseil d'Administration du CEMERS

Objet : Convocation du CA du CEMERS
29/01/90

FONDS D'ACTION SOCIALE	
003020	24 JAN. 90
REGION PACA	

Chers amis,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le

Lundi 29 janvier 1990

à

19 h

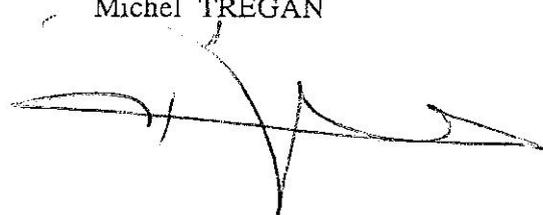
**15 impasse Assani
13007 MARSEILLE**

Les points à l'ordre du jour seront ceux évoqués par le bureau du 15 janvier 1990 dont PV joint.

A l'issue du Conseil, buffet et "gâteau des rois".

Recevez mes salutations les meilleures.

Le Président
Michel TREGAN



PV de la réunion de bureau du 15/01/90.

Présents : Michel TREGAN
Thierry FELLMANN
Christiane BONNARD
Dominique GERMAIN

Excusé : Alain FOUREST

- A l'ordre du jour :*
- la reprise des activités du CEMERS et de la diffusion du bulletin
 - la projection du 27 janvier prochain, au CMCI, du film "Marseille de père en fils"
 - le problème des ressources, l'essentiel devant être constitué par les cotisations des membres, pour le reste, recherche de subventions
 - renouvellement et élargissement du CA

Bon nombre de personnes souhaitent voir revivre le CEMERS, pourquoi ? a été lancée l'idée d'un "club de réflexion" plus largement ouvert (un démarquage semble nécessaire par rapport aux différentes appartenances politiques)

- pour réfléchir sur cette ville et sur des thèmes ponctuels et spécifiques,
- mais aussi pour élargir la réflexion au delà : à savoir une réflexion à long terme, à la fois technique et politique, susceptible d'intéresser des personnes de divers horizons, sur des sujets plus vastes, concernant la Région, l'Europe etc...
- dépasser le stade de l'information pour faire de vrais débats avec plusieurs antagonistes de diverses tendances,
- la reprise de la diffusion du bulletin : plutôt une revue à thème puisqu'il est par ailleurs possible d'utiliser des colonnes de l'Eveil (pour une chronique régulière ou autre),
- rendez vous pris pour une réunion du Conseil d'Administration le 29/01/90 à 19 h chez Michel TREGAN (de 19 h à 21 h)

- à l'ordre du jour :*
- les fondements de la reprise du CEMERS
 - les actions du CEMERS
 - le bulletin
 - préparation de l'Assemblée Générale qui aura lieu fin février/début mars
 - renouvellement et élargissement du CA en demandant à chaque candidat de s'engager à une participation active
 - tirer les rois (!)

Cemers

FONDS D'ACTION SOCIALE	
003284	12 FEV. 90
REGION PACA	

PV de la réunion du CA du 29/01/90

Présents : André JOLLIVET
Marcel BENAROCHE
Jean-Marie MAURA
Thierry FELLMANN
Michel TREGAN
Christiane BONNARD
Christian DE LEUSSE
Michèle TREGAN
Bernard MOREL
Dominique GERMAIN

Excusés : Philippe SANMARCO
Alain FOUREST
Arlette ASSANTE
Jeanne SEIGUE

Le Président fait le compte-rendu de la réunion du Bureau du 15/01/90 dont l'ordre du jour suit :

- 1- La reprise des activités du CEMERS et de la diffusion du bulletin.
- 2- Le problème des ressources.
- 3- La préparation de l'Assemblée Générale et le renouvellement du Conseil d'Administration.

1- La discussion s'engage sur le premier point, quelques uns émettent des réserves sur l'opportunité d'une reprise d'activité, souhaitant de toute façon qu'en soit défini les objectifs et les raisons ; les autres, les plus nombreux, affirment au contraire la nécessité d'une reprise d'activité précisant que le CEMERS doit apparaître nettement comme un club de réflexion se proposant d'étudier une série de thèmes portant sur les problèmes de société et leurs retentissements dans la réalité quotidienne.

A l'issue de la discussion, il est décidé de rédiger un Projet pour le CEMERS avec comme principes moteurs, le doute, l'humilité, la compétence, l'humanisme et la vertu.

Ce projet sera examiné par le Conseil d'Administration qui décidera de l'utilisation de ce document. les rédacteurs sont Michel TREGAN et Thierry FELLMANN.

2- Les ressources : l'essentiel doit être constitué par les cotisations des membres.

3- La date de l'Assemblée Générale sera définie après l'examen du Projet du CEMERS, soit à l'issue de la prochaine réunion du Conseil d'Administration dont la date n'a pas été fixée.